coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Dispositifs de garantie en matière de genre du Processus de Kimberley

Dimension politique mondiale

Publié par la
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En coopération avec
LEVIN SOURCES

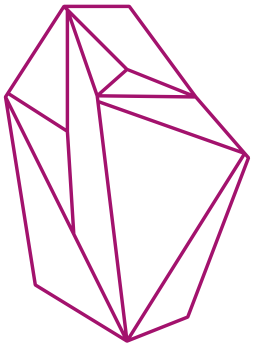

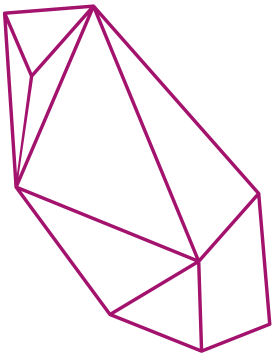

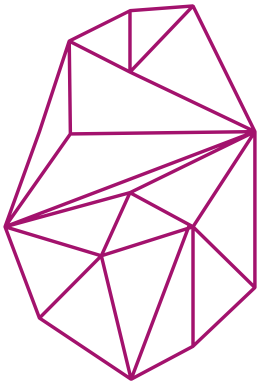

Dispositifs de garantie en matière de genre du Processus de Kimberley

Dimension politique mondiale

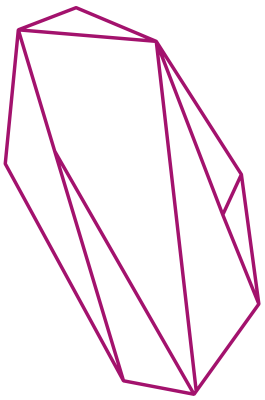

Table des matières

Contexte, objectifs et portée **7**
Glossaire des termes **8**

1.0 Justification des dispositifs de garantie en matière de genre du Processus de Kimberley **11**
1.1 Justification par les attentes internationales 11
1.2 Justification du mandat du Processus de Kimberley 12
1.3 Principaux atouts de la mise en œuvre actuelle du PK pour promouvoir l'égalité des genres 13
1.4 Principales faiblesses de la mise en œuvre actuelle du PK pour promouvoir l'égalité des genres 14

2.0 Recommandations relatives aux angles d'attaque du processus de Kimberley visant à promouvoir l'égalité des genres **17**
2.1 Recueillir des données sur le genre 17
2.2 Faciliter les débats sur le genre 20
2.3 Publication d'une déclaration sur le genre 24

3.0 Recommandations relatives aux angles d'attaque du processus de réforme du processus de Kimberley visant à promouvoir l'égalité des genres **27**
3.1 Engagement en faveur de l'égalité des genres dans les documents du PK 27
3.2 Modification de la définition de « diamant des conflits » 29
3.3 Création d'un fonds fiduciaire multi-donateurs du PK 29

4.0 Cadre de suivi des recommandations **31**

Notes de fin de document **34**

Contexte, objectifs et portée

Le Processus de Kimberley (PK) est une initiative mondiale tripartite réunissant gouvernements, société civile et entreprises, lancée en mai 2000 dans le cadre de la résolution 55/56 de l'Assemblée générale des Nations unies visant à mettre un terme au commerce de « diamants de conflits ».[1] On considère que le Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK) est un instrument unique de prévention des conflits visant à promouvoir la paix et la sécurité. Son objectif est de veiller à ce que les diamants bruts ne servent pas à financer un conflit armé. Le Processus de Kimberley rassemble actuellement 54 membres participants (ci-après dénommés « les Participants »), représentant 81 pays.[2]

Levin Sources a été mandaté par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) dans le cadre de son programme sectoriel en faveur des industries extractives et du développement (X4D) mis en œuvre par la GIZ et visant à élaborer une note d'information politique donnant les orientations pour une plus grande intégration de la dimension du genre dans le processus de réforme du PK.

Le projet vise à :

1. établir un document d'orientation qui informe les parties prenantes du PK dans la programmation et la mise en œuvre du SCPK dans les pays participants
2. fournir la direction et la justification de la défense de l'égalité des genres dans le PK, aux niveaux international et local

Le PK a entamé un examen biennal de ses opérations, évaluant à la fois les processus clés et la documentation.[3] Lors de la dernière consultation intersessions du PK, Hilde Hardeman, présidente du PK pour l'année 2018, a déclaré que « la question de l'examen et de la réforme est au cœur de la présidence de l'UE » et qu'« il faut veiller à ce que le PK reste adapté à son objectif [...], à le maintenir, à le consolider davantage et être en même temps prêt à aller plus loin ».[4] Elle a également fait remarquer que « la position et les moyens de subsistance des communautés minières sont primordiaux ».[5] L'accent mis par la présidence de l'Union européenne sur la révision et la réforme PK en 2018 pourrait également permettre une meilleure intégration de la dimension de genre dans les politiques et processus du PK.

Ce document d'information passe en revue la justification de l'inclusion de la dimension du genre dans les efforts de réforme du PK et fournit des recommandations pratiques en matière de réforme des politiques et des processus. Il prend également note des structures incitatives et dissuasives existantes visant à encourager les comportements tenant compte de l'égalité des genres dans la mise en œuvre du PK. Ce travail se base notamment sur des entretiens avec des informateurs clés et des recherches documentaires analysant les actions du PK au niveau des politiques mondiales et examinant sa mise en œuvre en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone comme études de cas par pays. Des chercheurs locaux ont mené des entretiens avec des informateurs dans les pays visés par les études de cas, en personne, et avec des acteurs mondiaux, à distance. Les entretiens ont été codés dans les références du rapport et Levin Sources a fourni à la GIZ un document distinct associant les codes des personnes interrogées aux noms des sources. Lors des Journées européennes du développement, une table ronde intitulée « Processus de Kimberley : créer des conditions durables pour la paix et la prospérité » a également été employée pour alimenter les commentaires et les discussions des parties prenantes.[6]

Glossaire des termes

ASM	Extraction artisanale et à petite échelle
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
CE	Commission européenne
EIGE	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
UE	Union européenne
CIRGL	Conférence internationale sur la région des grands lacs
PK	Processus de Kimberley
DBPK	Document de base du Processus de Kimberley
SCPK	Système de certification du Processus de Kimberley
LSM	Extraction à grande échelle
OECD DDG	Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque
DPDDA	Droits de propriété et développement du diamant artisanal
ODD	Objectifs de développement durable
SGBV	Violence sexuelle et sexiste

Justification des dispositifs de garantie en matière de genre du Processus de Kimberley

1.0

1.1 Justification par les attentes internationales

La Déclaration universelle des droits de l'homme s'engage en faveur de l'égalité des droits entre hommes et femmes, tout comme l'article 1 de la Charte des Nations unies. Le droit national de tous les États de l'Union européenne et le droit international relatif aux droits de l'homme obligent à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Les évaluations de l'impact sur le genre et les efforts d'intégration aident à y parvenir en créant des politiques qui tiennent compte du genre et s'efforcent d'éviter de perpétuer les inégalités existantes. Car même si les lois traitent les hommes et les femmes sur un pied d'égalité, les inégalités sociales existantes font que les femmes n'ont souvent pas un accès égal aux ressources et aux biens matériels et immatériels et ne les contrôlent pas.

L'intégration de la problématique du genre dans les programmes, les politiques et la législation permet de faire en sorte que la dynamique du genre fasse intrinsèquement

partie intégrante des politiques et des programmes. Elle est devenue une attente internationale des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile et du secteur privé.[7] Les études d'impact sur le genre des politiques et procédures d'une organisation ont pour objectif d'évaluer la manière dont les politiques ont un impact différent sur les hommes et les femmes et rendent compte de ces différences dans le processus de développement, en veillant à ce que les politiques soient créées de manière à bénéficier de manière égale à toutes les parties prenantes. À la suite de la « quatrième conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'Égalité, le Développement et la Paix », les Nations unies se sont engagées à intégrer les questions d'égalité des genres dans toutes leurs politiques et tous leurs programmes, et la résolution suivante de l'Assemblée générale n° 64/289 a permis de créer l'Entité des Nations unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) en 2010, dont le mandat est de promouvoir et de coordonner les activités au sein des systèmes des Nations unies en faveur de l'autonomisation des femmes.[8]

1.2 Justification du mandat du Processus de Kimberley

En 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution visant à aligner les travaux du SCPK sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, défini selon les 17 objectifs de développement durable (ODD).[9]

L'ODD 5 vise à « parvenir à l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et les filles » et comprend les objectifs suivants :

- ♀ Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et des filles
- ♀ Mettre fin à toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles
- ♀ Assurer la pleine et égale participation des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique, économique et publique.[10]

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) propose d'évaluer la pertinence de l'égalité des genres dans la législation, les plans et les programmes politiques, en fonction de son objectif, selon que le groupe cible est un individu ou non, et qu'il affecte directement ou indirectement les femmes et les hommes en ce qui concerne le l'accès et/ou le contrôle des ressources, leur position sociale et les normes basées sur le genre.[11] Le PK répond aux deux critères de l'EIGE car les bénéficiaires visés par le PK comprennent les ressortissants de pays producteurs de diamants victimes du commerce de diamants de guerre et agissent en tant que mécanisme de sauvegarde pour les expéditions de diamants bruts certifiés « sans lien avec un quelconque conflit » pour le commerce de diamants. En tant qu'initiative multipartite, le PK a également le potentiel de mettre en œuvre l'ODD 17 qui vise à établir des « partenariats pour la réalisation des objectifs », en travaillant en collaboration avec des acteurs du commerce du diamant sur l'ODD 5.[12]

Le PK agit également contre le financement des conflits et opère dans les pays touchés par et sortant d'un conflit. Le document de base du Processus de Kimberley vise à

mettre fin au commerce de « diamants de guerre ». La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en 2000, souligne précisément l'importance de l'analyse comparative entre les genres dans les contextes de conflit et exige que des mesures soient prises pour assurer la protection des femmes et permettre à celles-ci de participer utilement à la recherche de solutions au conflit et au maintien de la paix.[13] Des groupes de la société civile et des experts en transition vers la paix plaident pour un recours accru à l'analyse et à l'inclusion sexospécifiques dans les contextes de transition vers la paix, comme de nombreux pays producteurs de diamants participant au SCPK. Des directives reconnues à l'échelle internationale, telles que le guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, qui sert de guide de meilleures pratiques pour d'autres normes et destiné à de nombreux acteurs du secteur des minéraux, font référence à des problèmes de violence sexuelle et sexiste et s'engagent en faveur de l'égalité des genres. Toutefois, le PK ne dispose actuellement d'aucun équivalent. Le document de base du Processus de Kimberley ne fait aucunement mention du genre. Cependant, des programmes tels que le PK qui ne ciblent pas spécifiquement le genre ne sont pas intrinsèquement neutres du point de vue du genre ou sont exempts d'impact sur celui-ci.

1.3 Principaux atouts de la mise en œuvre actuelle du PK pour promouvoir l'égalité des genres

Bien que le Document de base du Processus de Kimberley ne traite pas explicitement de la problématique du genre, la Déclaration de Washington de 2012 sur l'intégration du développement de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle à la mise en œuvre du Processus de Kimberley comprend un engagement en faveur des droits des femmes dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle. La Déclaration de Washington décrit plusieurs meilleures pratiques visant à « faciliter une meilleure intégration des principes et des actions de développement économique dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle et dans la mise en œuvre du PK » et a été approuvée par consensus entre tous les pays participant au PK.[14] La section B5 fait spécifiquement référence à l'égalité des genres en stipulant que :

« les femmes et les enfants peuvent être particulièrement en danger dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle. Les participantes sont encouragées à promouvoir l'équité entre les genres et à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes l'égalité d'accès aux droits à la terre, à l'éducation, aux crédits et aux programmes de formation. »[15]

Cette déclaration n'a pas le même niveau d'autorité que le document de base du processus de Kimberley et son engagement en matière de genre est exclusivement centré sur le rôle des femmes dans les communautés du secteur de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle plutôt que dans la politique et les procédures du PK en général. Cependant, comme elle a été publiée avec l'accord de tous les pays participants, elle souligne un ferme engagement politique en faveur de la promotion de l'égalité des genres dans le secteur de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle par le biais du PK.

Plusieurs femmes occupent des rôles de premier plan au sein du PK au niveau mondial. Au cours de la présidence du PK par l'Union européenne en 2018, les rôles clés suivants sont occupés par des femmes :

- ♀ La présidence du PK
- ♀ La direction du groupe de travail sur les statistiques
- ♀ La direction du comité de la participation et de la présidence
- ♀ La direction exécutive du Conseil mondial des diamants
- ♀ La direction de l'Initiative diamant et développement

Le fait qu'une femme préside le PK en 2018 et son autorité au sein des groupes de travail sont des exemples positifs de femmes occupant des postes de responsabilité au sein du PK et permettent à la présidence de l'UE de bien mettre l'accent sur la question de l'égalité des genres et de plaider en faveur d'une répartition par genre plus équilibrée au sein du PK en général.

1.4 Principales faiblesses de la mise en œuvre actuelle du PK pour promouvoir l'égalité des genres

En dépit des atouts susmentionnée, de nombreux domaines du PK ne parviennent pas à promouvoir un comportement favorisant l'intégration du genre :

Le Processus de Kimberley n'a pas adopté de position générale favorisant l'égalité des genres et l'inclusion dans ses institutions et ses politiques. Le système de certification du processus de Kimberley ne mentionne pas du tout la problématique hommes-femmes et n'a pas pris en compte l'impact de sa mise en œuvre dans une perspective sexospécifique, bien qu'il s'agisse d'un système qui affecte à la fois les hommes et les femmes, leur accès aux ressources et leur contrôle sur celles-ci. Le fait de ne pas prendre position en matière de genre et sa relation avec les systèmes du PK montre que celui-ci est indifférent au genre au lieu de ne pas faire de distinction entre hommes et femmes. Cela signifie qu'il n'y a pas de volonté marquée de s'attaquer aux problèmes liés au genre au sein du système du PK à mesure qu'ils se présentent.

À ce jour, l'engagement public pris par la Déclaration de Washington en faveur de l'égalité des genres depuis 2012 a eu des résultats concrets limités et non intentionnels plutôt que faisant partie d'un effort ciblé du PK. La Déclaration de Washington de 2012 sur l'intégration du développement de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle dans le Processus de Kimberley ne précise pas comment celui-ci doit contribuer à l'amélioration de l'accès aux « systèmes de droits fonciers, d'éducation, de crédit et de formation ». Il n'y a pas eu d'initiatives ciblées visant à mettre en œuvre ces changements par le biais du PK, bien que des projets tels que le DPDDA aient permis d'aborder ces questions dans des pays producteurs de diamants, tels que la Côte d'Ivoire.[16] Le secteur de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle est dominé par les hommes et le PK n'a pas abordé cette réalité, ni sous la forme d'une déclaration publique, ni au moyen d'actions concrètes.[17]

Aucune donnée ventilée par genre relative au nombre de femmes participant aux réunions intersessions du PK, aux plénières et aux réunions des différents groupes de travail, n'a actuellement été collectée. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer avec précision la répartition par genre des participants au PK. Les données ventilées par genre constituent un outil de mesure essentiel à l'évaluation des progrès accomplis par une institution en faveur d'une plus grande intégration du genre et d'une meilleure sensibilisation aux problèmes existants. L'absence de suivi montre un manque d'engagement pour l'égalité des genres, même au niveau de la participation à des événements. Le manque de données pose également des problèmes de suivi et d'évaluation, ce qui rend difficile la définition d'objectifs et d'indicateurs réalistes pour mesurer les progrès.

Les femmes sont sous-représentées lors des manifestations annuelles du PK parmi les pays participants, l'industrie et les membres de la coalition de la société civile. Bien que certaines femmes occupent des rôles de leadership importants, l'accent n'est pas suffisamment mis sur cette question ni sur aucune mesure prise pour encourager davantage de femmes à participer.[18]

Recommandations relatives aux angles d'attaque du processus de Kimberley visant à promouvoir l'égalité des genres

2.0

2.1 Recueillir des données sur le genre

Dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030, le Conseil économique et social des Nations unies exige que la mise en œuvre des ODD soit suivie en fonction du statut social, du genre, de l'âge et du lieu.[19] L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes préconise également la collecte de données ventilées par genre en tant que composante essentielle d'une évaluation et d'interventions efficaces de l'impact sur le genre, notant que l'absence de données, statistiques et informations suffisantes ventilées par genre conduit à des conclusions basées sur la perception et la spéculation plutôt que sur des faits.[20]

Le PK est en bonne voie pour faire face à ces difficultés dans le secteur de l'extraction de diamants grâce aux attentes en matière de collecte de données déjà demandée aux pays participants. Selon la section V du document de base du Processus de Kimberley, les pays participants sont obligés de fournir au président une série de données sur

leurs secteurs diamantifères.[21] Cela inclut des données statistiques sur les contrôles à l'importation et à l'exportation et les contrôles internes nationaux, ainsi que « l'échange régulier d'expériences et d'autres informations pertinentes, y compris en matière d'auto-évaluation, pour parvenir aux meilleures pratiques ».[22] Les données démographiques pourraient comprendre: l'âge, le genre, le nombre d'années dans l'industrie minière, le nombre de personnes à charge, les revenus mensuels moyens, les moyens de subsistance du conjoint, le niveau d'éducation, le statut migratoire et le rôle ou les fonctions dans la chaîne d'approvisionnement de l'extraction de diamants.[23]

Les directives de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) pour l'intégration de la dimension de genre dans le secteur des minéraux soulignent que, dans de nombreux cas, un grand nombre de données sont déjà collectées par les institutions minières et peuvent très facilement être ventilées par genre.[24] C'est également le cas du PK, qui collecte régulièrement des données par le biais du mécanisme d'examen par les pairs, qui comprend des visites d'examen dans les pays participants et des rapports nationaux annuels. Le fait de collecter des données supplémentaires sur le genre, notamment lors des visites d'examen et dans les rapports annuels d'un participant, pourrait contribuer à une plus grande prise de conscience des questions de genre au sein de secteur de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle, au suivi des évolutions dans ce secteur et à la définition d'objectifs significatifs au niveau national. Si celles-ci ont été rapportés au Groupe de travail chargé du suivi du PK et si on les a abordées au cours des réunions intersessions et plénières du PK, alors il est également possible d'effectuer une analyse comparative et un apprentissage entre pairs. Une plus grande participation des groupes vulnérables aux missions sur le terrain et aux évaluations effectuées par le PK permettra de mieux comprendre la communauté élargie des acteurs participant à l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle en et de savoir ce qui est le plus nécessaire pour promouvoir l'égalité des genres.[25]

Voici quelques exemples des procédures envisagées :

Action	Description	Acteur
Recueillir des données ventilées par genre dans les rapports par pays	- Étant donné que ces données ne sont pas actuellement recueillies au sein des informations de base de la chaîne d'approvisionnement, une étude de base sur le genre peut être nécessaire pour comprendre les rôles tertiaires. - Les données pourraient être rapportées au PK lors de la session intersessions ou plénière et aux groupes de travail concernés afin de sensibiliser le public à la problématique du genre et de servir de point de départ à une action concertée visant à résoudre ces problèmes. - Les rôles des femmes pourraient également se refléter dans la cartographie de la chaîne d'approvisionnement afin de permettre aux femmes de mieux comprendre et apprécier le rôle tertiaire qu'elles jouent dans la contribution au secteur minier au-delà du travail direct dans les mines elles-mêmes.[26] - Une partie du rapport devrait contenir une justification de ce que montrent les résultats, par exemple, en cas de déséquilibre hommes-femmes, quelles en sont les causes sous-jacentes ?	**Participants au PK, groupe de travail chargé du suivi**
Demander à la coalition de la société civile de recueillir régulièrement des données à l'aide d'un outil de prise en compte du genre (tel que celui utilisé par le DPDDA)	Les coalitions de la société civile peuvent contribuer à sensibiliser l'opinion publique à la problématique du genre en s'efforçant de comprendre la dynamique hommes-femmes de la chaîne d'approvisionnement du PK dans leur propre pays et en rendant compte à la coalition de la société civile et aux autorités minières nationales à ce sujet, ainsi qu'en rendant les données accessibles au public. Ces données pourraient également faciliter les visites d'examen et les rapports nationaux et être utilisées par les gouvernements des participants au PK pour comprendre les difficultés, les opportunités et les meilleures pratiques existant dans leur propre chaîne d'approvisionnement en diamants.	**Coalition de la société civile et organisations individuelles de la société civile**
Normaliser les informations recueillies dans les rapports nationaux et les visites d'examen, en incluant une section relative au genre.	Un modèle de rapport normalisé rendra les données de différents pays plus facilement comparables et interprétables à travers le PK et contribuera à un meilleur apprentissage du secteur dans son ensemble. Un outil d'évaluation du genre, tel que le projet DPDDA en Côte d'Ivoire, pourrait être utilisé.	**Présidence du PK, groupe de travail chargé du suivi**
Publier des données sur les visites d'examen et les rapports nationaux, y compris des données sur le genre.	Rendre publiques les données collectées par le PK contribue à la compréhension générale du secteur et constitue un service public d'informations annuelles sur les pays participants, ce qui serait bénéfique à la fois pour les universitaires, les experts, le secteur privé, les OSC, les gouvernements et les agences de développement. Ces données peuvent être utilisées pour cibler les interventions de manière plus spécifique en fonction des besoins de chaque pays et sensibiliser le public au secteur et à la dynamique de genre de ce secteur.	**Présidence du PK , participants au PK, groupe de travail chargé du suivi**

2.2 Faciliter les débats sur le genre

La question de l'inclusion de la dimension de genre dans le PK et le secteur du diamant n'a pas suscité une grande attention. Les pays participants et le PK lui-même ne sont pas suffisamment conscients de l'impact que peut avoir ce dernier sur la dynamique du genre. [27] Les informateurs clés ont également relevé un manque de compréhension de la théorie de base sur le genre et une sensibilisation aux questions liées au genre, ce qui est considéré comme l'un des principaux défis à relever pour le PK afin de promouvoir l'égalité des genres.[28] Pour de nombreux participants au PK, la question du genre est considérée comme pertinente uniquement en termes de problèmes spécifiques, comme l'existence de violences sexuelles et sexistes et l'égalité devant la loi, tandis que des questions plus nuancées telles que les barrières culturelles et économiques empêchant l'accès des hommes et des femmes à l'égalité ne sont pas reconnues ou comprises.[29] Une meilleure compréhension de la théorie du genre et de l'impact de la dynamique du genre sur la mise en œuvre du PK dans divers États participants (producteurs, négociants, fabricants de produits de polissage, fabricants et consommateurs) est nécessaire pour susciter un impact positif sur le genre par le biais du PK et dans le secteur du diamant en général.

Le PK peut jouer un rôle de chef de file à cet égard en incorporant des activités de renforcement des capacités dans ses réunions et en fournissant une plate-forme à la fois de débat et d'apprentissage de la problématique du genre.[30] En raison du manque de personnel permanent au sein du PK et de la transition annuelle de la direction, il est important d'intégrer le débat sur la problématique du genre dans l'infrastructure du PK afin de maintenir l'attention sur la question. La création d'un groupe de travail, d'un point de convergence ou d'un sous-comité sur le genre aiderait à continuer à suivre et à mettre l'accent sur la question de l'égalité des genres, qui dure plus longtemps que le mandat d'un président particulier et aiderait le PK à rendre compte de tout engagement pris lors de futures présidences.

Voici quelques exemples des procédures envisagées :

Action	Description	Acteur
Difficultés rencontrées et exemples de meilleures pratiques sur la manière dont les pays s'emploient à améliorer la participation des femmes au groupe de travail sur la production artisanale et alluviale.	Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail sur la production artisanale et alluviale a pour objectifs « d'encourager l'échange et la diffusion d'informations », « l'échange d'informations sur les meilleures pratiques », et « l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'exploitation et de commercialisation durables pour les activités minières artisanales et à petite échelle pour les diamants alluviaux qui répondent aux préoccupations de santé, de sécurité et d'environnement et au niveau de vie des mineurs artisanaux dans les communautés rurales tributaires de l'exploitation minière artisanale ».[31] Le genre pourrait être intégré à ce débat sur les meilleures pratiques et faciliter l'apprentissage mutuel sur la manière dont différents pays s'emploient à promouvoir l'inclusion du genre dans leur secteur de l'extraction artisanale et à petite échelle, et inciter les participants qui ne le font pas à réfléchir activement à la manière d' y parvenir dans leur propre pays.[32]	**Groupe de travail sur la production artisanale et alluviale**
Faire un compte rendu des rapports d'activité sur les questions d'égalité des genres à partir des visites d'examen et des rapports par pays du groupe de travail chargé du suivi.	Le groupe de travail chargé du suivi a pour mission « d'identifier les meilleures pratiques » et de « préparer des rapports sur les progrès réalisés et les questions relatives au suivi et à l'examen pour la session plénière par l'intermédiaire du président »[33] Le groupe de travail chargé du suivi pourrait recueillir des données ventilées par genre lors des visites d'examen et rassembler les informations pour les présenter lors de la session plénière, tout en prenant note des pratiques recommandées des pays faisant rapport, ce qui offre une reconnaissance positive aux pays qui font du bon travail pour promouvoir l'égalité des genre par l'intermédiaire du PK.[34]	**Groupe de travail chargé du suivi**
Organiser une réunion de spécialistes lors de la session plénière ou lors des réunions intersessions sur le genre et sur la manière dont différents organes du PK pourraient avoir un impact positif sur la promotion de l'égalité des genres.	Des représentants du secteur de l'extraction artisanale et à petite échelle, de l'activité minière à grande échelle, de la société civile et du gouvernement (idéalement des femmes) pourraient parler de leurs actions en faveur d'une plus grande participation des femmes et de l'égalité des genres. Cela aiderait à sensibiliser les participants au PK et à comprendre comment fonctionne la dynamique de genre dans ses différentes composantes. Cela montre clairement comment le PK peut et doit faire plus en matière de genre. L'intervention d'un groupe d'experts serait particulièrement efficace si celui-ci abordait les différents avantages dont bénéficient les participants agissant en faveur de l'égalité des genres dans leurs différents domaines, tels que les avantages économiques et culturels, la stabilité sociale et la réputation auprès des consommateurs.[35]	**Présidence du PK**

Action	Description	Acteur
Organiser des sessions de formation lors de réunions de groupe de travail individuelles.	Un renforcement des capacités des groupes de travail grâce à une formation sur la sensibilisation à la problématique du genre et sur les moyens de promouvoir l'égalité des genres dans leurs programmes pourrait être extrêmement bénéfique pour aider les participants à comprendre la problématique du genre, sa pertinence pour le travail qu'ils effectuent et l'impact qu'elle pourrait avoir. Dans le contexte de la société civile, un exemple pourrait être l'apprentissage entre pairs au sein de la coalition de la société civile. Les OSC sont déjà familiarisées avec l'intégration de la dimension de genre dans leurs projets et organisent des ateliers de formation avec d'autres membres de la coalition de la société civile sur la manière de le faire dans le cadre de leur propre travail. Elles l'intègrent ensuite à leurs approches en travaillant et en assurant leur promotion au sein du PK en général.[36]	**Coalition de la société civile, présidence du PK, groupes de travail**
Créer un groupe de travail sur le genre.	Cela permettrait de garder le genre à l'ordre du jour du PK en intégrant un suivi de la problématique du genre dans son infrastructure et contribuerait à maintenir l'intérêt en la matière au-delà d'une réunion de spécialistes isolée ou de la déclaration par une présidence individuelle. Ce groupe pourrait fournir un rapport lors de la session plénière et jouer un rôle de partenaire avec d'autres groupes de travail afin de sensibiliser davantage à la problématique du genre les différentes composantes du PK. [37] Un groupe de travail sur le genre pourrait également constituer une instance à laquelle faire référence si un problème tel qu'une agression sexuelle se posait lors d'une visite d'examen ou d'un événement du PK. Actuellement, il n'existe pas de directives établies régissant la manière dont ce problème serait traité. Un groupe de travail sur le genre pourrait aider à résoudre ce problème.[38]	**Présidence du PK, participants au PK**

2.3 Publication d'une déclaration sur le genre

Le PK n'affiche actuellement aucun engagement général en faveur de la promotion de l'égalité des genres dans ses systèmes et ses politiques, ce qui veut dire que sa mission principale n'est pas d'encourager les participants à surveiller et à résoudre les problèmes liés à l'égalité des genres lors de la mise en œuvre du programme.[39] Un message centralisé par le biais d'une déclaration acceptée par consensus par tous les membres constituerait la preuve d'une volonté de traiter la problématique du genre et fournirait une justification à tous les participants au PK pour qu'ils la prennent plus en compte dans leurs travaux. Ce type d'engagement s'inscrit dans le cadre des ODD 5 (égalité des genres) et 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs). Il s'agirait d'un engagement ne suscitant certainement aucune controverse ou sentiment d'être menacé de la part des participants et qui pourrait avoir un impact très positif sur la réputation du PK.[40] Cela serait également conforme aux lois nationales en vigueur sur l'égalité des genres dans les États participants.

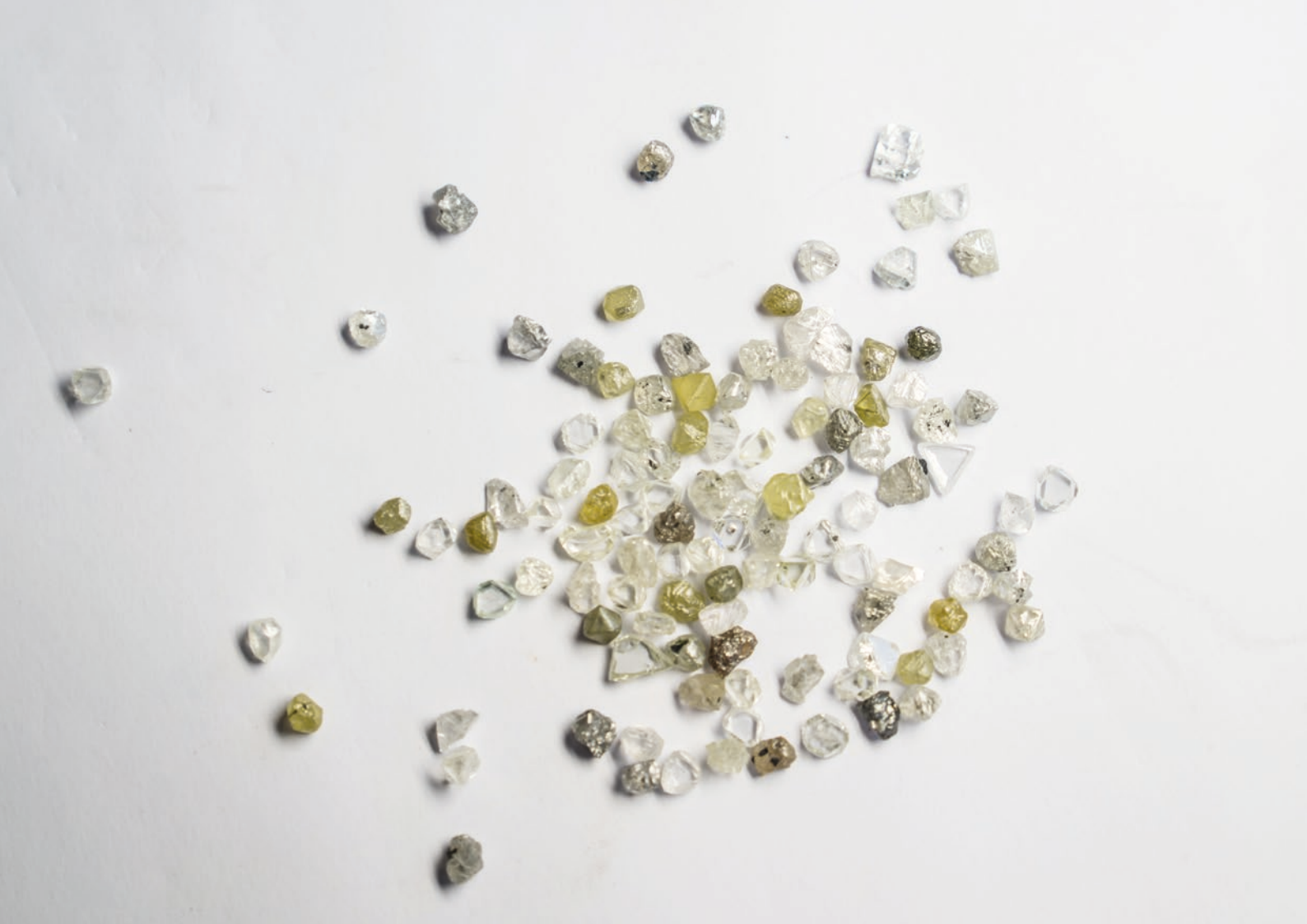

Voici quelques exemples des procédures envisagées :

Action	Description	Acteur
Convenir d'une déclaration sur l'engagement du PK en faveur de l'égalité des genres dans ses activités.	Les engagements qui pourraient être pris comprennent : - La prise de mesures visant à réduire les déséquilibres et les inégalités de genre au sein du PK (à la fois au niveau local et en termes de participation féminine aux événements du PK). - La promotion de l'accès des femmes aux secteurs au sein desquels elles sont sous-représentées. - La promotion de l'utilisation de statistiques et d'études ventilées par genre. - La prise de mesures pour prévenir la violence sexuelle et sexiste dans la mesure du possible au sein des communautés d'extraction de diamants. - La promotion d'actions proactives visant à éliminer la violence sexuelles et sexiste dans les communautés d'extraction de diamants. - La promotion de l'élimination des stéréotypes et rôles sexospécifiques. - La promotion de l'accès des femmes aux prises de décisions. Cet engagement serait concret et encouragerait une participation active de tous les pays participants à sa mise en œuvre. Pour faciliter cela, une déclaration pourrait inclure des exemples de types d'actions pouvant être entreprises par différents types de participants (par exemple, un producteur, un polisseur, un commercial, l'activité minière à grande échelle, l'extraction artisanale et à petite échelle).	**Présidence du PK et participants au PK**
Convenir d'une déclaration sur l'engagement de l'Union du fleuve Mano en faveur de l'égalité des genres dans ses activités.	Une déclaration unifiée des participants de l'Union du fleuve Mano pourrait constituer un message très positif pour les autres participants au PK et servir à amorcer des engagements plus importants de la part du PK.	**Participants à l'Union du fleuve Mano**
Promouvoir une représentation égale des genres lors des événements du PK.	Encourager une plus grande participation des femmes aux réunions intersessions, aux sessions plénières et aux groupes de travail. Par exemple, s'il y a deux participants de chaque organisation, entreprise ou gouvernement participant, au moins un des deux devrait être une femme. Au-delà de la présence, la participation active des femmes à des événements en prenant la parole et en contribuant aux débats devrait également être encouragée.	**Présidence du PK et participants au PK**
Cibler les femmes pour leur proposer des possibilités de formation dirigées par le PK et les participants au PK.	Faire preuve d'engagement en faveur de l'inclusion des femmes dans le PK en les ciblant pour des stages dans des rôles de spécialistes tels que l'évaluation des diamants. Ces stages rendent les femmes plus visibles et leur permettent de jour un rôle plus important dans leur propre pays et aideront à éliminer les stéréotypes culturels sur les femmes à travers une participation accrue à des rôles tournés vers l'extérieur dans le secteur du diamant.	**Participants au PK proposant des stages de formation et des opportunités de renforcement des capacités**

3.0 Recommandations relatives aux angles d'attaque du processus de réforme du processus de Kimberley visant à promouvoir l'égalité des genres

La liste ci-dessous comprend les recommandations relatives aux angles d'attaque du processus de réforme du PK visant à promouvoir l'égalité des genres, qui pourraient être intégrées à la période de réforme et d'examen en cours sous la présidence de l'Union européenne et à la présidence de l'Inde en 2019, ou lors de futures périodes de réforme.

3.1 Engagement en faveur de l'égalité des genres dans les documents du PK

Ni le document de base du processus de Kimberley, ni les termes de référence des différents groupes de travail et des composantes du processus de Kimberley ne contiennent d'engagement écrit en faveur de la promotion de l'égalité des genres dans leurs travaux. Ce type d'engagement est un prérequis minimal des lois nationales de nombreux pays, de l'Union européenne et des Nations unies, et constituerait une réforme positive des documents qui permettrait un mandat plus fort pour promouvoir

la prise de conscience de la problématique du genre et une plus grande action relative à celle-ci au sein du PK. Au cours du processus de réforme et d'examen, la coalition de la société civile a déjà examiné cette question de manière interne en faisant référence à l'inclusion de la violence généralisée et systématique fondée sur le genre dans la définition des diamants de guerre. Tout débat sur le champ d'application du système de certification du processus de Kimberley dans le cadre de l'exercice de consolidation et d'actualisation du document de base du PK pourrait inclure le genre si cette question était soulevée dans ce contexte (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent) et donc mise en œuvre lors de la prochaine session plénière. Cependant, l'inclusion du genre pourrait aussi se faire par des amendements au mandat des groupes de travail visés, comme le groupe de travail chargé du suivi et groupe de travail sur la production artisanale et alluviale.[41]

Phases d'action

- ♀ **S'engager à promouvoir l'égalité des genres dans le préambule des documents de base, des termes de référence et des énoncés de mission,** ou dans la définition du contexte du programme.
- ♀ **Mentionner que les impacts relatifs au genre seront pris en compte dans la mise en œuvre du PK**, avec des actions visant à réduire les déséquilibres et les inégalités inclus dans les aspects visés du système de certification du processus de Kimberley.

3.2 Modification de la définition de « diamant des conflits »

Revoir la définition de « diamant des conflits » pour qu'elle soit plus sensible au genre pourrait avoir un impact notable sur la capacité du PK à promouvoir la sensibilisation à la problématique du genre et à renforcer son mandat pour agir sur les questions liées à l'égalité des genres. La coalition de la société civile a plaidé pour l'inclusion des femmes (sous la forme d'une interdiction des violences sexuelles généralisées) et des enfants (les pires formes de travail des enfants) dans la réforme de la définition de « diamants des conflits » du PK pendant un certain temps, bien que les modifications apportées au document de base suscitent de vives controverses et que les tentatives précédentes de modification de la définition n'aient pas abouti, même lorsque le changement proposé était bien moins important que l'inclusion des questions d'égalité des genres dans son champ d'application.[42] Les mesures à mettre en œuvre qui donneraient au PK une approche plus sensible à la dimension de genre du concept de « diamant des conflits» pourraient être les suivantes :

- ♀ L'élargissement du champ d'application pour inclure la violence systématique à proximité du site minier, y compris la violence à l'égard des femmes à proximité du site minier.[43]

- ♀ L'inclusion de dispositions semblables à celles de l'Annexe II du guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, qui fait explicitement référence aux « violations flagrantes des droits de l'homme et aux abus tels que les violences sexuelles généralisées ».[44]

3.3 Création d'un fonds fiduciaire multi-donateurs du PK

Dans le cadre du processus actuel de réforme et d'examen, des recherches ont été menées sur les avantages de la création d'un fonds d'affectation spéciale multi-donateurs pour le PK. Cela permettrait de commander des projets de développement conformément à la mission de la Déclaration de Washington de 2012 sur l'intégration du développement de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle avec la mise en œuvre du Processus de Kimberley et d'élargir la manière dont le PK pourrait cibler des interventions profitant aux femmes des communautés minières en incluant cela au mandat du fonds fiduciaire multi-donateurs. Bien que le but et la nature exacts d'un fonds d'affectation spéciale multi-donateurs, et la question de savoir s'il est nécessaire d'en créer un, n'ont toujours pas été décidés, l'intégration de la dimension de genre dans son développement pourrait signifier qu'il faciliterait une plus grande participation des femmes, un recueil de données et une allocation de formation et de ressources.

Cadre de suivi des recommandations

4.0

Vous trouverez ci-dessous un exemple de cadre de suivi pouvant être utilisé pour évaluer le niveau de suivi des recommandations proposées dans cette étude, ainsi que des indicateurs définis pour mesurer les progrès majeurs. Les indicateurs ont été conçus en mettant l'accent sur la simplicité pour faciliter le suivi et réduire les efforts, de manière à minimiser les obstacles à la mise en œuvre du cadre.

Impact visé
Une plus grande égalité des genres dans le secteur du diamant
Résultats
1. Un nombre croissant de femmes participent en tant que représentantes aux réunions intersessions et plénières du PK et aux groupes de travail. 2. On remarque un nombre croissant de femmes formées par les participants au PK (y compris la société civile, les représentants du gouvernement et l'industrie). 3. On remarque également davantage de femmes dans les mines de diamants et occupant des emplois dans le secteur de l'extraction de diamants. 4. Les participants au processus de Kimberley soutiennent un engagement accru en faveur de l'égalité des genres dans le secteur de l'extraction des diamants.
Indicateurs
1. Des données ventilées par genre sont collectées lors des visites d'examen, des événements du PK et dans les rapports par pays. 2. Les déclarations publiques font preuve d'un engagement en faveur de l'égalité des genres. 3. Les engagements en faveur de l'égalité des genres sont énoncés dans les déclarations et les mandats des groupes de travail concernés. 4. Des activités de formation et de sensibilisation sont organisées et permettent d'aborder la prise en compte de la problématique du genre et la promotion de l'égalité des genres dans les instances du PK. 5. Le PK suit la représentation des femmes tout au long de la chaîne d'approvisionnement du PK et lors d'événements organisés dans le cadre du PK, et établit des rapports réguliers évaluant son impact sur le genre.

Notes de fin de document

[1] « Qu'est-ce que le PK ? | Processus de Kimberley » Dernière consultation le 13 août 2018 *https://www.kimberleyprocess.com/en/about*

[2] « Qu'est-ce que le PK ? | Processus de Kimberley » Dernière consultation le 13 août 2018 *https://www.kimberleyprocess.com/en/about*

[3] « Diamonds.Net - Kimberley Process Begins Two-Year Review, » 12 mars 2018. *http://www.diamonds.net/News/NewsItem.aspx?ArticleID=62026&ArticleTitle=-Kimberley+Process+Begins+Two-Year+Review*

[4] « Hilde-Hardeman-Opening-Speech_en.Pdf. » Dernière consultation le 31 juillet 2018 *http://ec.europa.eu/dgs/fpi/documents/hilde-hardeman-opening-speech_en.pdf*

[5] « Hilde-Hardeman-Opening-Speech_en.Pdf. » Dernière consultation le 31 juillet 2018 *http://ec.europa.eu/dgs/fpi/documents/hilde-hardeman-opening-speech_en.pdf*

[6] Ltd, Chameleon Studios. "Levin Sources' Victoria Gronwald on Gender Mainstreaming in The Kimberley Process at European Development Days. Levin Sources, August 16, 2018. *http://www.levinsources.com/blog/victoria-gronwald-gender-mainstreaming-kimberley-process-european-development-days-2018*

[7] "EIGE Has a Great Recipe for Gender Mainstreaming." EIGE. Dernière consultation le 6 août 2018 *http://eige.europa.eu/news-and-events/news/eige-has-great-recipe-gender-mainstreaming*

[8] « E_2017_57 Mainstreaming a Gender Perspective.Pdf. » Dernière consultation le 6 août 2018 *https://www.unsceb.org/CEBPublicFiles/E_2017_57%20Mainstreaming%20a%20gender%20perspective.pdf*

[9] "General Assembly Adopts Resolution Seeking Alignment of Efforts to End Illicit Diamond Trade, Achieve 2030 Agenda for Sustainable Development | Meetings Coverage and Press Releases." Dernière consultation le 24 août 2018 *https://www.un.org/press/en/2018/ga12002.doc.htm*

[10] "Gender Equality and Women's Empowerment." United Nations Sustainable Development (blog). Dernière consultation le 7 septembre 2018. *https://www.un.org/sustainabledevelopment/gender-equality*

[11] "EIGE Has a Great Recipe for Gender Mainstreaming." EIGE. Dernière consultation le 6 août 2018 *http://eige.europa.eu/news-and-events/news/eige-has-great-recipe-gender-mainstreaming*

[12] "Goal 17 .:. Sustainable Development Knowledge Platform." Dernière consultation le 7 septembre 2018. *https://sustainabledevelopment.un.org/sdg17*

[13] "Why Does Inclusion Matter for Peace?" Conciliation Resources, July 30, 2018. *http://www.c-r.org/news-and-views/comment/why-does-inclusion-matter-peace*

[14] "2012 Washington Declaration_0.Pdf." Dernière consultation le 3 août 2018 *https://www.kimberleyprocess.com/en/system/files/documents/2012%20Washington%20Declaration_0.pdf*

[15] "2012 Washington Declaration_0.Pdf." Dernière consultation le 3 août 2018 *https://www.kimberleyprocess.com/en/system/files/documents/2012%20Washington%20Declaration_0.pdf.*

[16] H2018SL

[17] H2018SL

[18] D2018GP, E2018GP

[19] "Disaggregated Data Is Essential to Leave No One Behind." IISD. Dernière consultation le 7 septembre 2018. *https://www.iisd.org/blog/disaggregated-data-essential-leave-no-one-behind*

[20] « General Considerations. » EIGE. Dernière consultation le 3 août 2018 *http://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/toolkits/gender-impact-assessment/general-considerations*

[21] « KPCS Core Document.Pdf. » Dernière consultation le 1er août 2018 *https://www.kimberleyprocess.com/en/system/files/documents/KPCS%20Core%20Document.pdf*

[22] « KPCS Core Document.Pdf. » Dernière consultation le 1er août 2018 *https://www.kimberleyprocess.com/en/system/files/documents/KPCS%20Core%20Document.pdf.*

[23] "Washington Declaration Diagnostic Framework," 2013. *https://www.land-links.org/wp-content/uploads/2016/09/USAID_Land_Tenure_Washington_Declaration_Diagnostic_Framework.pdf*

[24] Hinton, J. « Guidelines for mainstreaming gender in the minerals sector », 2012 GIZ et CIRGL

[25] G2018SL

[26] "Washington Declaration Diagnostic Framework," 2013. *https://www.land-links.org/wp-content/uploads/2016/09/USAID_Land_Tenure_Washington_Declaration_Diagnostic_Framework.pdf*

[27] A2018GP, B2018GP, C2018GP

[28] C2018GP, E2018GP

[29] C2018GP, E2018GP

[30] E2018GP, H2018SL

[31] "Mission statement of the Working Group of Artisanal Alluvial Producers," 2007

[32] A2018GP

[33] "Kimberley Process Working Group on Monitoring Terms of Reference," 2014

[34] A2018GP

[35] E2018GP

[36] C2018GP, E2018GP

[37] H2018GP

[38] K2018GP

[39] H2018SL

[40] "#Envision2030: 17 Goals to Transform the World for Persons with Disabilities | United Nations Enable." Dernière consultation le 17er août 2018 *https://www.un.org/development/desa/disabilities/envision2030.html*

[41] C2018GP

[42] Cullen, Holly. "Is There a Future for the Kimberley Process Certification Scheme for Conflict Diamonds?" MACQUARIE LAW JOURNAL 12 (2013): 61–79.

[43] B2018GP

[44] "OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas - OECD." Dernière consultation le 17 août 2018 *http://www.oecd.org/corporate/mne/mining.htm*

Publication

Publié par
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société
Bonn et Eschborn / Allemagne

Programme sectoriel
Ressources extractives et développement
Friedrich-Ebert-Allee 36
53113 Bonn / Allemagne

T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66
E info@giz.de
I www.bmz.de/rohstoffe

Auteurs
Ce rapport a été rédigé par Kate MacLeod et Victoria Gronwald, avec les contributions de Halima Tejan-Sie, Sabine Jiekak et Simon Gilbert.
© Tout texte rédigé par Levin Sources

Clause de non-responsabilité
Le présent rapport a été élaboré à partir de sources et de données considérées comme fiables par Levin Sources au moment de la rédaction du présent document. Levin Sources ne garantit toutefois pas leur exactitude ou leur exhaustivité. Le rapport est fourni à titre informatif et son contenu ne doit pas être interprété comme étant approuvé, représenté ou garanti par ses auteurs de quelque manière que ce soit. Les auteurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la mise en œuvre de l'une ou l'autre des recommandations fournies dans le présent rapport. Les avis et les informations fournis sont formulés à la date de publication du rapport et sont susceptibles de modification sans préavis. Levin Sources est une entreprise de conseil à caractère social qui déplace davantage de matières premières dans des systèmes où la bonne gouvernance et une meilleure conduite des affaires sont la norme. Nous sommes une équipe centrale composée de stratèges, de chercheurs, de chefs de projet, d'éducateurs et de communicateurs dotés de compétences multidisciplinaires et de connaissances collectives spécialisées dans les chaînes d'approvisionnement durables, les industries extractives, la science et l'ingénierie des minéraux, la biodiversité et la conservation, les droits humains et les groupes vulnérables, la conduite responsable des affaires et la bonne la gouvernance. Les différents acteurs du système minier nous accordent leur confiance, tout comme les entreprises Fortune 500, les PME, les associations industrielles et les organismes de certification, les ONG, la société civile, ainsi que les gouvernements des États fragiles et des économies du G20.

Pour plus d'informations, consultez
www.levinsources.com

Design
creative republic, Frankfurt sur le Main / Allemagne

Crédits photos
© GIZ / Michael Duff

Imprimerie
Braun & Sohn, Maintal / Allemagne

Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Sur mandat du
Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développementment (BMZ)

Mise à jour
Mars 2019